



PONT-A-CELLES



Wallonie

Dossier n° : PU/2025/014

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Les demandeurs sont **Monsieur et Madame CIHAN-TURKOGLU**, domiciliés **rue de la station 32 à 5500 Dinant**.

Le terrain concerné est situé **place des Martyrs 3 à 6238 Luttre** et est cadastré **Luttre (4) section A n°476C2**.

Le projet consiste en **la création d'une lucarne et d'un logement**.

Le projet s'écarte du **Guide Communal d'Urbanisme zone 'A1. Aire des constructions en ordre continu'** sur les points suivants :

- Habitabilité liée à une division de logement : division horizontale et non verticale ;
- Habitabilité liée à une division de logement : le logement ne bénéficie pas d'un accès privatif à l'extérieur ;
- Façades : toutes les baies et ouvertures ne sont pas toujours alignées verticalement sur au moins un de leurs côtés ;
- Hauteur : la hauteur sous acrotère du volume secondaire est supérieure à 4m.

Le dossier peut être consulté dans les locaux de l'Administration communale, Place Communale 22 à 6230 PONT-A-CELLES, les jours ouvrables suivants :

- Les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h00.
- Les mardis et jeudis de 8h30 à 11h45.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service Cadre de Vie (Mmes Adélaïde CAMBIER et Laura GOLARD - Tél. 071/84.90.65) de l'Administration communale de Pont-à-Celles.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer par courrier ordinaire du **11 juin 2025** au **25 juin 2025** au Collège communal à l'adresse suivante : Administration communale de Pont-à-Celles, Place Communale, 22 à 6230 Pont-à-Celles.

Date d'affichage de l'annonce : le **06/06/2025**

A Pont-à-Celles, le 28 mai 2025

Par le Collège communal,

Le Directeur général,

Gilles CUSTERS



Le Bourgmestre,

Philippe KNAEPEN